

Au temps des marbriers au départ de Cousolre



Visorando

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Vous voici au départ d'une jolie boucle qui vous permettra de découvrir les confins vallonnés de l'Avesnois (frontière avec la Belgique).

Durée	3h	Difficulté	Moyenne
Distance	15,78 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	189 m	Activité	Cheval
Dénivelé négatif	181 m	Commune	Cousolre (59149)
Point haut	221 m	Région	Avesnois
Point bas	142 m		



Trace n° 1676209



Description

Parking de la Mairie à Cousolre.

(D/A) Face à la mairie, prenez à gauche la Route Nationale sur une cinquantaine de mètres puis, avant la chapelle, virez à gauche dans la Rue Saint-Roch. Allez tout droit jusqu'à la Chapelle Saint-Roch et prenez à droite le Chemin de Bousignies-sur-Roc. Celui-ci devient ensuite Chemin de Cousolre. Rejoignez ainsi la D80 au lieu-dit Gérard Croix.

(1) Continuez tout droit sur la route départementale et gardez-la en prenant à droite à la patte d'oie.

(2) Virez à droite dans la Rue du Pont-Neuf, en direction du centre du village de Bousignies-sur-Roc. Passez deux ponts. Juste après le deuxième, poursuivez à droite sur la Rue du Pont-Neuf et prolongez par la Rue de la Mairie.

(3) Au croisement en Y, prenez à gauche sur la Grand Place et allez tout droit.

(4) Tournez à droite, Rue de Sartiau, et gardez la même direction.

(5) Prenez à droite le Chemin de Sous le Bois.

(6) Au croisement en T, tournez à droite et, au carrefour juste après, prenez à gauche sur la D80 en direction du hameau de Comagne. Empruntez ensuite la première route à droite.

(7) Arrivé à l'oratoire, poursuivez tout droit. Traversez le lieu-dit Ville de Gand. Plus loin, ignorez un départ sur la droite.

(8) Une cinquantaine de mètres après, tournez à gauche dans le Chemin du Bois et poursuivez en lisière.

(9) Dans le virage à 90°, continuez sur le chemin forestier en face et légèrement sur la gauche.

(10) Dans le bois, poursuivez à droite et allez tout droit.

(11) Peu avant la Chapelle du Fond des Gouttes, tournez à droite sur le chemin forestier et rejoignez un croisement en lisière de bois.

(12) Prenez à gauche le Chemin du Bois. Passez le pont au-dessus de la Hantes. À l'entrée du hameau de Reugnies, virez à gauche à angle aigu, puis encore à gauche sur le chemin de Beaumont à Reugnies. Gardez la droite à la fourche qui suit. Franchissez la frontière franco-belge.

(13) Au carrefour à 4 voies, bifurquez à droite sur le Chemin des Larrons. Continuez tout droit en longeant la ligne frontière et passez un carrefour à 4 voies.

(14) Tournez à droite sur le Chemin de Leugnies, franchissez la frontière puis prenez le 1er chemin à gauche, Chemin de Bérelles à Leugnies. Au

Points de passages

- D/A Parking de la Mairie de Cousolre**
| N 50.245316° / E 4.154028° - alt. 167 m - km 0
- 1 Gérard Croix, D80**
| N 50.257641° / E 4.168231° - alt. 202 m - km 1.83
- 2 Rue du Pont-Neuf - Hantes (rivière) - Affluent de la Sambre**
| N 50.261406° / E 4.176389° - alt. 147 m - km 2.63
- 3 Croisement en Y, à gauche**
| N 50.26298° / E 4.181636° - alt. 153 m - km 3.12
- 4 Rue de Sartiau**
| N 50.264669° / E 4.183737° - alt. 154 m - km 3.39
- 5 Chemin de Sous le Bois**
| N 50.26414° / E 4.186408° - alt. 156 m - km 3.61
- 6 Croisement en T, à droite**
| N 50.256414° / E 4.197996° - alt. 172 m - km 4.86
- 7 Oratoire, tout droit**
| N 50.250515° / E 4.206058° - alt. 221 m - km 5.92
- 8 Chemin du Bois à gauche**
| N 50.247079° / E 4.198276° - alt. 214 m - km 6.72
- 9 Chemin forestier en face**
| N 50.244465° / E 4.199456° - alt. 218 m - km 7.05
- 10 Croisement, à droite**
| N 50.243234° / E 4.199977° - alt. 213 m - km 7.2
- 11 Chemin forestier à droite**
| N 50.240829° / E 4.198861° - alt. 169 m - km 7.49
- 12 Chemin du Bois**
| N 50.242242° / E 4.189999° - alt. 160 m - km 8.14

croisement en T, prenez à gauche le Chemin de Grandieux à Marsignies et aussitôt à droite en poursuivant sur le Chemin de Bérelles à Leugnies. Allez tout droit et ignorez le 1er chemin à droite (absent de la carte).

(15) Tournez à droite avant le Chemin de Marsignies et, rapidement au croisement en Y, prenez à gauche le Chemin du Champ des Poules. Ignorez le 1er chemin à droite et filez tout droit en gardant la direction Nord-Nord-Est pour déboucher sur la Rue de Landelies (D936).

(16) Prenez à gauche jusqu'à la route nationale que vous suivez à gauche en direction de la mairie de Cousolre et du parking de départ (D/A).

● **13 Belgique, Chemin des Larrons à droite**

N 50.237192° / E 4.191512° - alt. 182 m - km 9.1

● **14 Chemin de Leugnies**

N 50.224852° / E 4.178616° - alt. 218 m - km 10.88

● **15 Chemin du Champ des Poules**

N 50.223009° / E 4.153977° - alt. 203 m - km 12.85

● **16 D936**

N 50.238228° / E 4.159234° - alt. 207 m - km 14.79

📍 **D/A Parking de la Mairie de Cousolre**

N 50.24531° / E 4.154056° - alt. 167 m - km 15.78

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Orange.

La mairie de Cousolre a bien voulu accepter que le départ de cette boucle se fasse sur la Grand Place à condition que les cavaliers ramassent les crottins de leur monture. Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter cette consigne.

A proximité

Musée de la machine parlante à Cousolre

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Café Rando Nord®

Le Canari à Cousolre

<http://www.tourisme-avesnois.com/sejour...>

Café rando Nord® de la place de Cousolre

<http://www.tourisme-avesnois.com/sejour...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-au-temps-des-marbriers-au-depart-de-cous/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



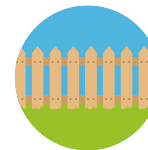
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.